

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
133-04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention d'équipement pour l'hôpital Valvert : soutien à l'aménagement et à l'implantation de deux centres médico-psychologiques (CMP) pour enfants et adolescents à Aubagne et à Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le centre hospitalier Valvert est un établissement public de santé, spécialisé en santé mentale, en charge de deux inter-secteurs de pédopsychiatrie et de quatre secteurs de psychiatrie générale. Il est situé dans le 11ème arrondissement de Marseille.

Cet établissement de 317 places comporte une forte part de secteur extrahospitalier (centre médico-psychologique (CMP), hôpital de jour, ...) et un pôle de gérontologie. Il couvre les besoins en santé mentale d'une population de 350 000 habitants.

L'hôpital Valvert sollicite du Département une subvention d'équipement pour les projets suivants :

- l'équipement mobilier et informatique du nouveau CMP enfant de St Marcel : coût total 74 000 €TTC ;
- le regroupement du CMP et du dispositif de soins adolescents d'Aubagne grâce au rachat par l'hôpital de locaux dans le quartier du Charrel : demande 300 000 € - coût total 2 000 000 €TTC.

Ces projets concernent des dispositifs de santé connexes aux compétences du Département en matière de pédiatrie et de jeunesse. Ils sont, par ailleurs, priorités et soutenus par l'Agence régionale de santé, notamment via le financement de postes de soignants supplémentaires.

Ces deux projets s'inscrivent sur le secteur Est du département où les besoins sont bien identifiés. Les partenariats avec nos équipes de terrain, protection maternelle et infantile et protection de l'enfance, y sont effectifs et structurés.

L'évaluation du coût total de la demande pour ces projets à destination des enfants et des jeunes est de 374 000 €TTC.

La participation du Département proposée est de 359 000 € (300 000 € d'aide au rachat de locaux pour le CMP d'Aubagne et 80 % du coût total des équipements du CMP St Marcel soit 59 000 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL